

AVIS DE MISE A DISPOSITION

Révisions Allégées n° 1 et n° 2 du PLU de Domancy

Modalités de mise à disposition des dossiers

Par délibérations n° DEL2025_038 et DEL 2025_39 du 19 mai 2025, le conseil municipal a fixé les modalités de la mise à disposition des dossiers de révision allégée n°1 et 2 du PLU de Domancy.

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, qui se déroulera du 02 juin 2025 au 02 juillet 2025 pour 31 jours, le public pourra consulter le dossier et présenter ses observations sur un registre ouvert dans les lieux suivants :

Mairie de Domancy, 419 route de Létraz – 74700 Domancy

- Les lundi, jeudi et vendredi ; de 08H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- Les mardi et mercredi : de 08H30 à 12H00
- Sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les dossiers peuvent également être consultés et téléchargés depuis le site internet de la commune : <https://www.domancy.fr>

Il sera également possible pour le public faire connaître ses observations jusqu'à la fin de la mise à disposition :

- par courrier : à l'attention de M. Le Maire, 419 route de Létraz – 74700 Domancy, avec pour objet « Révisions Allégées n° 1 et/ou 2 du PLU de Domancy »,
- Par inscription sur un registre papier, déposé en mairie aux jours et heures d'ouverture précisés précédemment.

A l'issu de cette mise à disposition, le conseil municipal sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de ces révisions allégées n° 1 et 2 du PLU de Domancy.

Pour Le Maire,

La 1^{ère} Adjointe,



Fabienne PEDERIVA

